



LA MISSION ET LA PLATE-FORME DE REVENDICATIONS 2009-2010

En 1996, lors de l'Assemblée générale annuelle, l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AÉCS) a adopté une plate-forme humaniste appelée : « *De l'éducation, dans son expression globale et pour elle-même* ». Depuis, les données ont évolué, forçant l'AÉCS à réfléchir et à présenter une nouvelle plate-forme de revendications respectant sa mission historique.

LA CONJONCTURE

Au cours des dernières années, le Québec a connu de profondes transformations. Tout comme l'ensemble de la société, le système d'éducation a connu d'intenses modifications.

Le système d'éducation tel qu'on le connaît a été modelé par des choix de société. Il vise à assurer à chaque citoyen et citoyenne le droit à l'éducation, donnant à l'État la responsabilité de veiller à la planification, au développement et à la dispensation de l'éducation, de sorte que ce droit universel s'exerce pour toutes et tous sans discrimination fondée sur l'ethnie, la nationalité, la religion, le genre, l'orientation sexuelle ou la classe sociale.

L'approche systémique privilégiée permet d'envisager le système d'éducation dans une perspective élargie, de le situer dans une conjoncture qui traite à la fois des questions politiques, économiques et sociales. Elle nécessite la mise en place d'un système d'éducation publique gratuit et accessible, favorisant la scolarisation de toute personne ayant la volonté et les aptitudes requises pour la poursuite d'études supérieures.

Au-delà de ces grandes prémisses, plusieurs questions préoccupent l'AÉCS au sujet de l'avenir de l'éducation au Québec.

Au-delà de l'accès à l'éducation comme tel, se pose la question de la réussite scolaire. L'AÉCS reconnaît qu'il ne suffit pas d'avoir la possibilité d'entrer à l'école, encore faut-il être en mesure de réussir ses études. Les structures d'enseignement, l'organisation scolaire, les services pédagogiques que se donnent les institutions d'enseignement ne sont pas des éléments neutres. Ils ont un impact évident sur la réussite scolaire.

De plus, l'AÉCS s'interroge sur l'actuelle tendance de la société d'accorder une plus grande valeur aux domaines des sciences exactes et des technologies, au détriment des sciences sociales

et humaines. Nous croyons que le développement intégral de la personne et de la société en général passent par un juste équilibre dans l'enseignement de tous les domaines d'étude.

L'AECS ne peut aborder le sujet du système d'éducation québécois sans se pencher sur la question des préalables. On peut se questionner sur la validité du préalable comme seul critère de sélection dans nos établissements. Son caractère évidemment discriminatoire et peu objectif restreint l'accessibilité à certains programmes, voire aux études supérieures. Il serait important que soient développées des méthodes de sélection plus complètes respectant l'intégralité de la personne.

Le financement des institutions d'enseignement demeure une question fondamentale pour l'AECS. Elle s'inquiète ainsi de la croissance exponentielle du financement direct effectué par les entreprises du secteur privé dans les institutions d'enseignement, liant d'emblée financement et programmes offerts dans ces institutions. L'AECS s'oppose à tout projet pouvant amener la privatisation du financement des institutions d'enseignement, favorisant un financement publique, basé sur la juste part des impôts provenant du secteur privé.

L'AECS considère que la hausse constante et graduelle des frais liés à l'éducation contribue à un endettement étudiant inadmissible. Camouflés sous des expressions comme frais afférents, taxe à l'échec ou autres, ces frais incitent les étudiant-e-s :

- soit à occuper un emploi rémunéré pendant leurs études, les obligeant ainsi à choisir laquelle de ces activités se fera à temps plein, augmentant par conséquent la probabilité d'échecs scolaires pouvant les mener à un renvoi des institutions d'enseignement;
- soit à s'endetter par le système de prêts gouvernementaux;
- et à continuer de vivre sous le seuil de pauvreté, peu importe le choix qu'ils feront.

Dans une optique plus large, reconnaissant que les étudiant-e-s sont aussi des citoyen-ne-s du monde, l'AECS milite contre tout accord économique, politique ou militaire brimant les droits humains, sociaux, culturels et environnementaux, tant au niveau national qu'international. De plus, l'AECS est aussi vigilante face aux organisations internationales telles le FMI, la Banque mondiale et l'OTAN.

Force nous est de constater que l'état actuel du système d'éducation québécois laisse place à l'amélioration. La responsabilité de cet état incombe en partie aux citoyen-ne-s. Les étudiant-e-s sont avant tout des citoyen-ne-s et grâce à leur association étudiante, ont un pouvoir réel sur leur milieu et peuvent améliorer grandement la situation des étudiant-e-s qui leur succéderont, ainsi que de la société en général.

Conjoncture environnementale

La façon collective d'exploiter les ressources naturelles engendre des pressions trop fortes sur l'équilibre naturel. Les citoyen-ne-s sont trop peu informé-e-s quant à leur impact environnemental. Les institutions scolaires forment les citoyen-ne-s de demain, elles ont donc des responsabilités sociales et environnementales. L'ouverture d'une conscience écologique et l'apprentissage des comportements respectueux de l'environnement et favorables à sa protection sont primordiaux. L'individu fait partie intégrante de la réalité écologique. La responsabilité individuelle et collective est essentielle à son éducation et doit l'emmener à anticiper les conséquences de son mode de vie.

LA MISSION DE L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE DU CÉGEP DE SHERBROOKE

L'AECS est un syndicat de lutte. Ainsi, elle se doit de défendre, protéger et promouvoir les droits et intérêts, tant individuels que collectifs, de la population étudiante ainsi que la qualité, la laïcité, la gratuité et l'accessibilité à l'éducation.

Pour ce faire, l'AECS s'engage à :

- revendiquer la gratuité à tous les niveaux, autant dans les lois que dans les faits;
- s'opposer à la discrimination économique sous toutes ses formes, pour que l'accessibilité aux études ne dépende pas de facteurs monétaires ou autres;
- travailler à faire reconnaître les études comme étant une activité devant être rémunérée par un salaire, parce qu'il est intolérable que la majorité des étudiant-e-s vivent sous le seuil de la pauvreté et hypothèquent grandement leur avenir;
- s'assurer d'un plein financement gouvernemental de tous les réseaux d'enseignement pour que l'éducation au Québec cesse d'être dictée par des impératifs financiers et/ou politiques;
- s'assurer que les services nécessaires au développement intégral des étudiant-e-s et à l'amélioration des conditions d'étude et de vie à l'intérieur du Cégep de Sherbrooke soient véritablement offerts.

Susciter la participation aux activités de l'AECS et promouvoir les consciences collective et politique de ses membres.

Pour ce faire, l'AECS s'engage à :

- situer le contexte entourant les institutions d'enseignement influençant les conditions de vie et d'étude de la population étudiante et de la communauté;
- informer, sensibiliser et conscientiser la population étudiante à la conjoncture politique, économique et sociale en présentant une alternative au discours dominant;
- promouvoir la diversité des apprentissages et la multiplicité des intérêts académiques;
- encourager la mobilisation et la participation aux activités de revendications.

Protéger et entretenir la santé et la qualité de vie de ses membres.

Pour ce faire, l'AECS s'engage à :

- informer, sensibiliser et conscientiser la population étudiante à la conjoncture politique, économique, écologique et sociale en présentant une alternative au discours dominant;
- définir sa vision de ce qu'implique le développement durable et la protection de l'environnement et promouvoir cette vision auprès de la population étudiante, des autorités et des médias;
- travailler de pair avec l'administration du Cégep pour veiller à ce que leurs pratiques correspondent à cette vision et leur suggérer des améliorations et réformes structurelles;
- prévenir la pollution, le gaspillage, la surconsommation et toutes activités abusives et destructrices;
- promouvoir des pratiques alternatives pour la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources plutôt que leur consommation à outrance;
- promouvoir la consommation responsable et l'agriculture équitable, biologique et locale;

- véhiculer des valeurs de respect de l'environnement, de solidarité, de justice et de responsabilité citoyenne;
- conscientiser la population à l'intérêt d'un mode de vie sain.

Représenter officiellement la population étudiante et agir en tant que mandataire de l'ensemble des étudiant-e-s du Cégep de Sherbrooke, tant au sein du Cégep qu'à l'externe.

Pour ce faire, l'AECS s'engage à :

- faire les alliances stratégiques, tant au niveau local, national qu'international, pour soutenir la solidarité étudiante;
- travailler pour la démocratisation des institutions d'enseignement et pour l'autogestion de ces institutions par les étudiant-e-s, afin de leur assurer la place qui leur revient dans les décisions qui les concernent;
- représenter la population étudiante dans toutes les instances internes du Cégep de Sherbrooke, telles que la Commission des études et le Conseil d'administration, ainsi que dans les instances externes, comme les associations étudiantes nationales et les organismes communautaires et populaires;
- lutter pour restreindre le pouvoir du secteur privé dans les instances dirigeantes du Cégep et pour accorder plus de considération aux représentant-e-s étudiant-e-s, aux enseignant-e-s et aux employé-e-s de soutien.

LA PLATE-FORME DE REVENDICATIONS DE L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE DU CÉGEP DE SHERBROOKE (AÉCS)

1. L'AÉCS juge que l'éducation n'est pas un privilège, mais bien un droit fondamental. Par conséquent, l'AÉCS commande l'annulation de tous les frais reliés à l'éducation, que ce soit sous forme de frais afférents, de frais de scolarité ou de tout autre type de frais s'opposant au principe de la gratuité scolaire.
2. L'AÉCS exige l'instauration du salariat étudiant, à un niveau supérieur au seuil de pauvreté, tel que défini par le Conseil national et du Bien-être social du Canada, reconnaissant l'éducation comme un investissement collectif pour l'avancement de la société.
3. L'AÉCS somme l'État d'assurer un financement adéquat, à même les fonds publics, des institutions d'enseignement.
4. L'AÉCS s'oppose aux projets de fusion des institutions d'enseignement, dont le seul but est de réduire les dépenses, ce qui a pour effet de diminuer la diversité des programmes offerts dans chacune des institutions.
5. L'AÉCS se positionne en faveur d'une éducation qui favorise le développement de l'esprit critique et qui sollicite l'intégration de grilles d'analyse diverses à l'intérieur de la formation fondamentale.
6. L'AÉCS réclame l'annulation de toutes formes arbitraires de discrimination dans le système d'éducation, comme le contingentement abusif sous forme de préalables, l'usage exclusif de ces préalables comme critère de sélection dans certains programmes d'étude ou les frais de scolarité particuliers exigés des étudiant-e-s étranger-ère-s, puisque ceux-ci représentent une entrave au caractère publique des institutions d'éducation et à l'accessibilité.
7. L'AÉCS réclame, en reconnaissance des difficultés des femmes étudiantes et hommes étudiants, en accord avec l'idéologie féministe :
 - la féminisation à l'oral et à l'écrit dans toutes les institutions d'éducation;
 - la présence de garderies dans tous les établissements d'enseignement postsecondaire;
 - l'ajustement des heures d'ouverture de ces garderies avec les heures de cours;
 - l'implantation de pouponnières pour les enfants de 0 à 2 ans;
 - l'ajustement des prêts et bourses, accordés aux mères étudiantes et pères étudiants, aux frais réels que représente la charge d'un ou plusieurs enfants;
 - le développement et l'implantation de départements d'études féministes et ce, à tous les cycles de l'éducation postsecondaire;
 - l'égalité inconditionnelle des sexes. L'AÉCS dénonce les stéréotypes féminins et masculins valorisés par la société occidentale et s'oppose aux concepts de la femme-objet, du patriarcat et de tout autre concept réducteur.
8. L'AÉCS revendique le droit de manifester sans entrave et sans répression policière, politique ou économique de la part de qui que ce soit. L'AÉCS se réserve le droit de poursuivre en justice toutes personnes et organisations qui empêchent la libre expression de la citoyenneté.
9. Dans une optique où les étudiant-e-s sont aussi des citoyen-ne-s, l'AÉCS demande le retrait de l'État de toute entente politique, économique ou militaire affectant les droits humains,

sociaux, culturels et environnementaux, afin de préserver la souveraineté nationale, sur laquelle les citoyen-ne-s peuvent avoir de l'emprise.

10. L'AÉCS ordonne l'instauration d'un processus de réflexion collective sur la capacité du système actuel à supporter les revendications de la population étudiante et sur une alternative sociale qui répondrait à ces exigences.
11. L'AÉCS réclame que les institutions prennent leurs responsabilités quant à la mise sur pied d'un programme d'éducation à la citoyenneté et qu'elles mettent en place des mécanismes favorisant et encourageant la participation active à la citoyenneté.
12. L'AÉCS s'oppose à toutes formes de publicités commerciales à l'intérieur des murs des cégeps et demande le retrait immédiat de ces publicités.
13. L'AÉCS s'oppose à toutes ententes de services entre les institutions et les commerces qui créent des situations de monopoles. Nous considérons que les étudiant-e-s ont le droit d'avoir accès à des prix raisonnables et que seule la saine concurrence peut offrir cette possibilité.
14. L'AÉCS s'assure que soient véritablement offerts les services nécessaires au développement intégral des étudiant-e-s, ainsi qu'à l'amélioration des conditions d'étude et de vie à l'intérieur du Cégep de Sherbrooke.
15. L'AÉCS s'oppose à l'assujettissement de l'éducation aux lois du marché, notamment en ce qui concerne les réformes avancées en éducation; c'est-à-dire contre l'application des plans de réussite, l'habilitation des cégeps, les contrats de performance, la déréglementation des attestations d'études collégiales (AÉC) ou encore la rationalisation des programmes d'étude et se positionne en faveur d'un réinvestissement massif dans l'éducation.
16. L'AÉCS favorise la concertation de tout le personnel du Cégep et de l'AÉCS, dans le but de favoriser l'amélioration de la qualité de vie et des apprentissages des étudiant-e-s et du personnel du Cégep de Sherbrooke.
17. L'AÉCS se porte à la défense des minorités opprimées. De ce fait, l'AÉCS réitère témoignage de sa solidarité envers les peuples opprimés, tels les peuples autochtones, le peuple palestinien, le peuple colombien, le peuple afghan, le peuple timorais, le peuple kurde et tout autre peuple qui lutte pour sa dignité et pour sa reconnaissance par les autres peuples.
18. L'AÉCS demande l'élaboration et l'instauration de nouvelles normes environnementales ainsi que l'amélioration continue en ce domaine, notamment en ce qui a trait au protocole des travaux écrits.
19. L'AÉCS demande l'intégration d'un enseignement sur l'environnement au système d'éducation actuel.
20. L'AÉCS s'oppose à la discrimination faite envers les communautés gaies, lesbiennes, bisexuelles ou transgenres.
21. L'AÉCS exige le droit aux femmes de disposer de leur corps comme elles l'entendent. L'AÉCS tient à souligner l'importance du droit à l'avortement.
22. L'AÉCS s'oppose à la privatisation des services sociaux.
23. L'AÉCS est contre le désengagement social de l'État.
24. L'AÉCS se positionne pour l'autogestion des services et institutions postsecondaires.

Article 25. L'AÉCS s'oppose à toutes promotions du militarisme et à toutes formes de recrutement militaire dans les établissements d'éducation postsecondaire, que ce soit sous forme de kiosques, de brochures, d'affiches ou de participation à des événements internes.

Article 26. L'AÉCS s'oppose à toute forme de promotion et/ou de recrutement de la part de partis politiques dans les institutions d'enseignement postsecondaire, toutes orientations ou allégeances confondues.

Article 27. L'AÉCS revendique l'accès à une éducation laïque et s'oppose donc à toutes formes de partenariats entre les institutions d'enseignement postsecondaire et les établissements religieux en ce qui a trait à la diffusion d'information et à la promotion de celle-ci à l'intérieur de ses murs.